

# L'AMBIGUÏTÉ DÉONTOLOGIQUE

## DES KINÉ-OSTÉOPATHES

La **kinésithérapie** est une profession de santé. Sous **prescription médicale** les traitements de **kinésithérapie** sont en partie **remboursés** par la **sécurité sociale**.

L'**ostéopathie** n'est pas une **profession de santé** et la **sécurité sociale** ne rembourse donc pas les traitements d'**ostéopathie**.

**Les kiné-ostéopathes peuvent-ils alors faire en sorte que leurs soins d'ostéopathie soient remboursés par la sécurité sociale ?**

Avant de répondre à cette question il serait intéressant de comprendre la motivation des **kinésithérapeutes** à étudier et à se lancer dans l'**ostéopathie**. Aujourd'hui près de 5000 **kinésithérapeutes** sont aussi ostéopathes. On pourrait se dire que si 5000 **professionnels de santé** se sont mis à l'**ostéopathie** (+ 1500 médecins) c'est peut-être que l'**ostéopathie** est un peu plus qu'une vulgaire thérapie alternative, la formation en temps partiel dure tout de même près de 1300hrs sur 5 à 6 ans. Mais officiellement non, l'**ostéopathie** n'est pas grand chose et n'est certainement pas une profession de **santé**. Qu'offre donc l'**ostéopathie** à ces respectables **professionnels de santé** ?

### Les différents besoins des kinésithérapeutes assouvis par l'ostéopathie

#### Un besoin de liberté

De nombreux **kinésithérapeutes** le sont devenus après avoir fait 1 ou 2 premières années de médecine. Certains d'entre eux doivent certainement être légèrement frustrés de n'avoir pu devenir médecin et la **kinésithérapie** est devenue une profession non pas de choix mais de secours. A vie ils devront respecter une **prescription** médicale que nombreux d'entre eux auraient voulu prescrire. Et à vie ils devront être serviteur du médecin référant, à moins de se déconventionner.

La pratique de l'**ostéopathie** leur offre cette petite liberté qu'est le diagnostic ostéopathique. Ce diagnostic ostéopathique leur permet de s'autoriser à s'éloigner du diagnostic médical musculo-squelettique et de s'autoriser un jugement et une appréciation personnels du trouble du patient. Sans ce diagnostic ostéopathique leur pratique se résumerait souvent à suivre le diagnostic et les recommandations médicales: "massage du dos", "rééducation genou droit", "exercice pour le dos".

#### Un besoin de responsabilité

L'un des éléments essentiel de la satisfaction que l'on tire de sa profession est la responsabilité. La responsabilité vous donne la sensation d'être difficilement remplaçable et donc une certaine importance. Ce besoin de reconnaissance est l'un des besoins de la pyramide de Maslow essentiel à l'épanouissement personnel.

L'une des forces mais aussi l'une des faiblesses de la **kinésithérapie** c'est son approche protocolaire. Cette approche est essentielle pour une thérapie médicale. Mais l'application de protocole simpliste pour traiter un mal de dos ou l'utilisation protocolaire d'une machine pour rééduquer une épaule tue littéralement la responsabilité du thérapeute. Ce qui l'éloigne nécessairement de son épanouissement personnel. A quoi bon faire 4 ou 5 années d'études pour dire au patient: "*Comme vous avez mal au dos on doit suivre le "protocole B337" qui stipule que vous devez faire tel et tel exercice et ensuite je vous branche sur la machine "zoom 2000" pendant 10min à la fréquence 3000GHZ.*"

Alors que l'une des forces mais aussi l'une des faiblesses de l'**ostéopathie** c'est évidemment cette absence de protocole. Pour chaque patient l'**ostéopathe** doit improviser un traitement le plus adapté possible à son schéma corporel. Il en découle une responsabilité plus importante du thérapeute.

En effet dans le premier cas si on suit un **protocole** et que le patient ne va pas mieux ou pire qu'il se blesse, alors c'est le **protocole** qui est le responsable; Alors que si le thérapeute ne suit pas de **protocoles** alors c'est lui qui est directement responsable si le patient ne va pas mieux ou que sa condition empire (voir article ostéopathie science et art).

Cette recherche de responsabilité est donc a double tranchant, mais elle est évidemment une source d'épanouissement personnel.

### **Le besoin d'une meilleure rémunération**

Lorsqu'un **kinésithérapeute** voit 4 patients en même temps toutes les 20 minutes en les rééduquant sur des machines il est évident qu'il sera bien rémunéré, bien que l'investissement soit important (secrétaire nécessaire, machines, local...). Mais lorsque le **kinésithérapeute** voit 1 patient par demi-heure afin de le masser ou le traiter en one to one, son salaire est en chute libre.

Se valoriser en tant que **kiné-ostéopathe** permet de balayer un spectre de patients plus large, et les **kiné-ostéopathes** vont par ailleurs faire payer plus cher une séance d'**ostéopathie** qu'une séance de **kinésithérapie**. Certains **kiné-ostéopathes** vont en effet compter 2 séances de **kinésithérapie** pour une séance d'**ostéopathie**. Ce faisant ils augmentent leur salaire brut de 100% (sur les séances d'**ostéopathie** bien sûr).

## **Les différents problèmes déontologiques du kiné-ostéopathe**

### **L'utilisation de l'ostéopathie rend l'approche du kiné-ostéopathe empirique, il perd ainsi sa légitimité à user le titre de "professionnel de santé"**

*« Art.R. 4321-80.-Dès lors qu'il a accepté de répondre à une demande, le masseur-kinésithérapeute s'engage personnellement à assurer au patient des soins consciencieux, attentifs et **fondés sur les données actuelles de la science.**» voir ici*

L'**ostéopathie** n'est pas une approche validée scientifiquement. L'académie de médecine en 2006 a remis un rapport dont l'un des points est celui-ci: "*que les bienfaits ne sont pas prouvés et ne peuvent l'être en l'état actuel de la science*" voir wikipedia, Il n'existe que peu de protocoles qui ont prouvé être efficace de manière répétée. Il est peu probable que l'approche ostéopathique du **kiné-ostéopathe** suivent ces protocoles. Utiliser l'**ostéopathie** en traitement de kinésithérapie viole donc cet article.

### **Même chose ici:**

*« Art.R. 4321-87.-Le masseur-kinésithérapeute ne peut conseiller et proposer au patient ou à son entourage, comme étant salubre ou sans danger, un produit ou **un procédé, illusoire ou insuffisamment éprouvé.** Toute pratique de charlatanisme est interdite.»*

### **Le principe du nombre de chiffres significatifs:**

Si l'ensemble de vos outils ont une précision de 0,01 et qu'un seul de vos outils a une précision de 0,1 alors votre précision globale sera de l'ordre de 0,1.

Ce même principe s'applique au **professionnel de santé** qui pratique l'**ostéopathie**, ceci dévalorise ce **professionnel de santé** de son appartenance à la **santé**. Cela peut paraître choquant, mais en fait ce qui différencie une **profession de santé** d'une **profession de soin** c'est notamment cette approche protocolaire qui permet la recherche pour une meilleur pratique. Cela permet une approche scientifique approuvée efficace (précision 0,01).

Le **professionnel de santé** qui s'aventure dans l'**ostéopathie** abandonne ce système protocolaire et devient un thérapeute qui se base sur une approche empirique qui n'est pas prouvée scientifiquement (précision 0,1).

Au final même si il n'utilise que Quelques techniques ostéopathiques dans son traitement son approche devient empirique car non prouvée scientifiquement. Il perd alors sa légitimité à utiliser le titre "**professionnel de santé**".

### **Le Dilemme : Respecter ou ne pas respecter la prescription médicale?**

L'un des gros avantage du **kinésithérapeute** par rapport à l'**ostéopathe** c'est le fait que le médecin puisse lui référer des patients pour X traitements (5-10-20 séances). Mais sur la **prescription** est écrit ce que le **kinésithérapeute** doit faire . C'est la condition pour laquelle ce traitement de **kinésithérapie** sera remboursé (voir ici article 9).

Imaginons que la prescription mentionne : "10 séances de **kinésithérapie** pour rééducation du genou gauche". Le **kinésithérapeute** peut-il alors s'aventurer à rééquilibrer le bassin ? à travailler sur la cheville ou la hanche ? non, il doit se cantonner à rééduquer le genou gauche. Si le **kiné-ostéo** s'aventure à faire de l'**ostéopathie** sur un patient référé par un médecin, surement il ne respecte pas la **prescription médicale**. Les médecins doivent-ils alors se réjouir que leurs **prescriptions** ne soient pas respectées ?

Un autre cas de conscience peut se poser si le patient présente une **prescription** pour des séances de massage du dos et que le **kiné-ostéopathe** identifie clairement une vertèbre qui est sans doute à manipuler pour libérer efficacement ces tensions. Respectant la **prescription médicale** il se cantonne à masser le dos du patient. Aide-t-il ce patient au mieux de ses capacités professionnelles? non. Peut-il exercer ainsi et voir 10 fois le patient sans que son état ne s'améliore et dormir tranquille le soir ? Peut-être attendre la fin des 10 séances de kiné avant de proposer des soins d'**ostéopathie** pour être certain de tirer un maximum profit d'un même patient ?

Où devrait-il alors s'interposer à la **prescription médicale** dès le départ et suggérer au patient qu'un traitement ostéopathique soit plus approprié ? "Merci Dr de me référer le patient, mais vous n'avez rien compris à ce dont le patient à vraiment besoin."

### **Faut-il faire payer le patient ou non ?**

Après avoir convaincu le patient que des soins d'**ostéopathie** sont préférables pour ses troubles, faut-il lui demander de payer la séance sachant qu'il a obtenu de son médecin 10 séances de **kinésithérapie** en partie remboursée par la sécurité sociale et qu'il ne s'apprêtait pas à payer ses traitements?

Voyons ! 10 séances remboursées par la sécu, là sur ce morceau de papier... pas ou peu de frais pour le patient et certain de le revoir au moins 5 fois. N'est-ce pas tellement tentant d'accepter ? On compte 2 séances de **kinésithérapie** pour une séance d'**ostéopathie**. Ni vu ni connu j't'embrouille... Tout bénéf pour le patient et pour le **kiné-ostéo**. Et voilà que la **sécurité sociale** rembourse les traitements d'**ostéopathie** !

Et pourtant cette pratique est illégale car la **sécurité sociale** ne rembourse pas les séances d'**ostéopathie**. Cela répond donc à notre question initiale, oui un **kiné-ostéopathe** peut facilement faire passer et être tenter de faire passer illégalement des soins d'**ostéopathie** pour des traitements de **kinésithérapie**...

## Quelles solutions pour sortir de ces ambiguïtés ?

Une solution assez simple serait de séparer l'exercice de l'**ostéopathie** et de la **kinésithérapie**. 2 cabinets différents pour 2 approches différentes. Cette approche a déjà été choisie par de nombreux **kinésithérapeutes** qui ont compris la nécessité de séparer ces 2 activités pour une plus grande transparence.

Autre façon de faire serait de se dé-conventionner. En faisant cela le **kiné-ostéopathe** peut mettre en place un tarif libre, il ne fait plus de concurrence déloyale ni ne sera tenté d'arnaquer la sécurité sociale.

Une autre approche plus radicale est celle d'abandonner sa profession de **kinésithérapeute** pour celle d'**ostéopathe**. Certains passionnés et courageux l'ont fait dont plusieurs "anciens" notamment à cause de ces **ambiguïtés**... (voir article quel rôle pour l'ostéopathie en France)